

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUADELOUPE ET SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Spécialité Médecine d'urgence
Avis favorable
(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	PASSO KENFACK	Yves Martial

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le **03 MAI 2023**

 Le Directeur Général



Patrice RENIA
Directeur de la Démographie
et Accompagnement
des Professionnels de la Santé